



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 50662

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des outre-mer sur les délais de paiement des administrations aux PME et ETI. Selon le dernier rapport de l'observatoire des délais de paiements un tiers des entreprises sont victimes de retards de paiement supérieurs aux soixante jours calendaires. Ces retards de paiement privent les PME de 15 milliards d'euros de trésorerie et les ETI de 6 milliards d'euros de trésorerie. Il lui demande de lui indiquer les délais de paiement moyens de son ministère en 2012 et 2013.

Texte de la réponse

La nouvelle organisation gouvernementale issue du décret du 16 mai 2012 a érigé le ministère des outre-mer en ministère de plein exercice. Pour autant, ses fonctions dites supports (gestion des ressources humaines, exécution de la dépense...) demeurent administrées par le ministère de l'intérieur. Au sein de la chaîne de dépense de l'Etat, c'est donc le ministère de l'intérieur qui, sur instruction du ministère des outre-mer, ordonnateur, engage et liquide les dépenses des deux programmes de la Mission outre-mer, le programme 123 « conditions de vie outre-mer » et le programme 138 « emploi outre-mer », par l'intermédiaire de sa plateforme CHORUS et, depuis janvier 2014, de son service facturier. En 2013, la plateforme CHORUS du ministère de l'intérieur a traité 361 demandes de paiement pour le programme 123, pour un montant de plus de 52 millions d'euros, avec un délai moyen de paiement de 19,77 jours. Concernant le programme 138, ce sont 1 567 demandes de paiement qui ont été traitées, pour un montant de 1,235 milliards d'euros, avec un délai moyen de paiement de 22,28 jours. Sur l'ensemble des deux programmes de la Mission outre-mer, le délai moyen de paiement s'établit à 21,75 jours. En 2014, la plateforme CHORUS du ministère de l'intérieur a traité 262 demandes de paiement pour le programme 123, avec un délai moyen de paiement de 17,29 jours. Le service facturier du ministère de l'intérieur a traité 71 demandes, avec un délai moyen de paiement de 52,3 jours. Le montant total des paiements s'établit à plus de 62 millions d'euros. Concernant le programme 138 pas moins de 325 demandes de paiement ont été traitées par la plateforme CHORUS, avec un délai moyen de 44,44 jours, et 1 124 demandes par le service facturier, avec un délai de 36,99 jours. Le montant total des paiements s'établit sur le programme 138 à 1,2 milliards d'euros. Mes services, en étroite collaboration avec le ministère de l'intérieur, s'attacheront à réduire ces délais de paiements pour l'année à venir.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50662

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1737

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2559